

Règlement intérieur Gymnase LECA

Année 2017/2018

Présentation de la structure

Le Gymnase LECA est l'enceinte sportive du collège Vieux Port, mise à disposition des associations dans le temps hors scolaire.

La Maison Pour Tous Panier/Joliette (centre social Léo Lagrange) propose des activités physiques et sportives aux habitants du quartier en dehors du temps scolaire.

Article 1 : Planning d'activité :

Le planning d'activité est réalisé par l'équipe pédagogique en début de trimestre. Les activités sont proposées sous forme de cycle.

En début de trimestre, les enfants choisissent la ou les activité(s) qu'ils souhaitent réaliser après une ou deux séance(s) d'essai.

Article 2 : Créneaux d'activités

Les séances d'animations sont proposées

- aux enfants de 6 ans à 8 ans : les samedis de 10 h 30 à 12 h 00
- aux enfants de 9 ans à 10 ans : les mardis, mercredis et jeudis de 17 h 30 à 18 h 45.
- aux enfants de 11 ans à 16 ans : les mardis, mercredis et jeudis de 18 h 30 à 20 h 00.

Article 3 : Respect des horaires

- 6 ans / 8 ans :

Les enfants sont accueillis directement au gymnase à partir de 10 h 25 jusqu'à 10 h 40. La séance débutera à 10 h 45.

- 9 ans / 10 ans :

Les enfants sont accueillis directement au gymnase à partir de 17 h 25 jusqu'à 17 h 40.

La séance débutera à 17 h 45.

Tout enfant présent avant l'heure d'accueil ne pourra pas accéder à l'enceinte du gymnase et ne sera donc pas sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

Les enfants sont tenus d'être présents avant le début de la séance. Après en avoir averti les parents par téléphone, l'équipe pédagogique se réserve le droit de refuser un enfant qui serait en retard.

La séance d'animation se termine à 18 h 45. Les enfants partiront du gymnase entre 18 h 45 et 18 h 00. Les parents souhaitant récupérer leur enfant seront accueillis à partir de 18 h 40 et sont tenus d'être présents avant 19 h 00.

L'équipe pédagogique ne laissera partir aucun enfant seul sans l'accord signé des parents sur la fiche d'inscription. Les personnes habilitées à récupérer l'enfant devront être notées sur la fiche de présence.

Toute dérogation relative à ces horaires (arrivée plus tard, départ anticipé ou départ exceptionnel sans les parents) devra faire l'objet d'une demande écrite remise au préalable au responsable des activités.

- 11 ans / 16 ans :

Les enfants sont accueillis directement au gymnase à partir de 18 h 25 jusqu'à 18 h 40.

La séance débutera à 18 h 45.

Tout enfant présent avant l'heure d'accueil ne pourra pas accéder à l'enceinte du gymnase et ne sera donc pas sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

Les enfants sont tenus d'être présents avant le début de la séance. Après en avoir averti les parents par téléphone, l'équipe pédagogique se réserve le droit de refuser un enfant qui serait en retard.

La séance d'animation se termine à 20 h 00. Les enfants partiront du gymnase entre 20 h 00 et 20 h 15. Les parents souhaitant récupérer leur enfant seront accueillis à partir de 19 h 55 et sont tenus d'être présents avant 20 h 15.

L'équipe pédagogique ne laissera partir aucun enfant seul sans l'accord signé des parents sur la fiche d'inscription. Les personnes habilitées à récupérer l'enfant devront être notées sur la fiche de présence.

Toute dérogation relative à ces horaires (arrivée plus tard, départ anticipé ou départ exceptionnel sans les parents) devra faire l'objet d'une demande écrite remise au préalable au responsable des activités.

Article 4 : modalités d'inscriptions :

Les enfants participants aux activités doivent être inscrits au préalable.

- **Inscriptions :**

Les inscriptions se déroulent en début d'année scolaire :

Sous réserve de place(s) disponible(s), une permanence pour les inscriptions est prévue :

Les mercredis et vendredis de 14 h 00 à 17 h 30

auprès du responsable des activités.

L'inscription est valable un trimestre, renouvelable chaque trimestre. Les enfants inscrits sur un trimestre sont prioritaires pour le trimestre suivant.

- **Dossier d'inscription :**

Le dossier d'inscription est composé :

- ✓ D'une fiche d'inscription*
- ✓ Du règlement intérieur signé par les parents
- ✓ D'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du sport »
- ✓ D'une fiche sanitaire de liaison*
- ✓ D'une « charte de bonne conduite » remise à l'enfant
- ✓ D'une cotisation trimestrielle de 6,00 €

Les fiches d'inscription devront être entièrement et correctement remplies, notamment les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.

Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé et l'enfant ne sera ainsi pas accepté aux animations.

Les renouvellements d'inscription d'un trimestre à l'autre se fera par le simple versement de la cotisation trimestrielle.

**ces documents sont identiques aux inscriptions sur les ALSH de la Maison Pour Tous Panier/Joliette*

Article 5 : Tenue de sport

Les enfants participants aux activités devront être vêtus d'une tenue de sport adéquate à la pratique de l'activité (baskets propres, short ou survêtement, tee-shirt propre)

Les enfants auront à leur disposition un vestiaire afin de se changer avant et après la pratique du sport. Dans ce même vestiaire, les enfants devront laisser toutes leurs affaires, enfermées dans un sac de sport. Ils ne devront laisser aucun objet de valeur dans ces vestiaires.

La Maison Pour Tous Panier/Joliette décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 5 : Boisson et nourriture

Toute boisson et nourriture (gâteau, bonbon, ...) est interdite au sein du gymnase.

Les enfants devront cependant obligatoirement apporter une bouteille d'eau afin de se réhydrater au cours de la séance.

Article 6 : Comportement

A l'inscription, les enfants se verront remettre une « charte de bonne conduite » qu'ils devront respecter lors de chaque animation. Ce document doit permettre à l'enfant d'avoir une attitude adéquate à la pratique du sport et de la vie en collectivité.

Tout enfant ne respectant pas ce cadre peut se voir attribuer une sanction allant d'un simple avertissement verbal à l'exclusion définitive des activités.

Avant toute sanction, l'équipe pédagogique sollicitera une rencontre avec les responsables de l'enfant.

Article 7 : Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée :

- ✓ D'un coordonnateur / éducateur sportif, responsable des activités
- ✓ D'un agent d'accueil et de médiation
- ✓ De stagiaires éducateurs sportifs
- ✓ D'intervenants extérieur appartenant à des associations partenaires.

L'équipe pédagogique est à la disposition des responsables de l'enfant, pour toute question ou information concernant l'enfant ou l'organisation des activités.

Je soussigné(e), _____,
responsable légal de l'enfant _____,
atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du Gymnase LECA et en approuve les
modalités.

Marseille, le __ / __ / _____, Signature :